

**Groupe de travail Politiques publiques**  
**24 janvier 2024**



**Etaient présents :**

*Salariés*

Sébastien Guerrier (SNAM CGT)

Christophe Jaillet (SFA CGT)

Sébastien Duenas (Sud culture)

*Employeurs*

Ludivine Ducrot (SMA)

Marie-Irma Kramer & François-Xavier Laborde (Fédération des arts de la rue)

Valère Bertrand (Synavi)

Claire Hébert (Forces musicales)

Camille Chabanon (Fevis / Profedim)

Pauline Huillery (Syndeac)

Simge Güçük (regroupement des cie de danse en AURA)

Thibault Gléréan (Grand Bureau)

*Etat et collectivités*

Ubavka Zaric (DRAC)

Mila Konjikovic (Région)

*Animation / prise de notes :*

Marjorie Glas (coord. COREPS) & Nicolas Riedel (AURA-SV)

## Introduction

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** précise qu'en ce début d'année 2024, il est important de redynamiser le groupe de travail Politiques publiques. C'est l'enjeu de ce temps de travail, donc un des points est l'identification de sujets de travail pour les mois à venir. Elle fait part de quelques actualités du COREPS :

- L'enquête du GT emploi/formation sur les formations VHSS en région sera présentée le 8 février prochain lors d'un webinaire co-organisé avec H/F+ AURA.
- Pour donner suite au Comité de pilotage du 14 novembre 2023, il a été demandé à la DRAC et à la Région une information sur les Projets culturels de territoire (PCT) et sur la plateforme des acteurs de l'action culturelle. Cette information s'est déroulée en visio en fin d'année 2023. Un replay est disponible à la demande pour diffusion aux adhérents des organisations membres du COREPS.

## Tour d'actualité

**Camille Chabanon (Fevis / Profedim)** explique que Profedim souhaite demander des explications à la Région sur la fin de l'aide à la filière phonographique. Cette aide était un soutien important pour tout l'écosystème musical en région et sa suppression aura des impacts négatifs pour la filière musicale.

**Mila Konjikovic (Région)** explique qu'en effet, cette aide à projet n'est pas poursuivie mais n'a pas d'éléments de langage sur cet arrêt, mise à part sur les économies budgétaires que doit faire la Région.

**Ludivine Ducrot (SMA)** explique avoir eu un RDV également avec Grand Bureau cette semaine à la Région, et avoir eu confirmation de la fin de l'aide régionale à la filière phonographique qui était en place depuis plus de 15 ans. L'ensemble des acteurs des musiques actuelles sont très inquiets de cet arrêt. Il faut réfléchir à une aide plus globale pour les producteurs de la région. Il faut rentrer à nouveau en discussion avec la Région sur cette question. Au total, les musiques actuelles auront perdu 400.000 euros entre la fin de l'aide à l'émergence et la fin de l'aide à la filière phonographique.

**Thibault Gléréan (Grand Bureau)** ajoute, en tant que producteur, que la fin de cette aide est dramatique, elle affecte l'ensemble de l'écosystème. C'est l'ensemble de la filière musicale qui est touché, dans la mesure où le support enregistré est un outil fondamental de communication auprès des diffuseurs comme du public. Il annonce par ailleurs l'arrivée d'un nouveau directeur à Grand bureau, Florian Auvinet.

**Sébastien Duenas (Sud culture)** appelle à ouvrir un chantier cette année sur la filière musiques actuelles qui commence à être fortement impactée par différents sujets (charges, énergie, droits d'auteur...)

**Sébastien Guerrier (SNAM CGT)** considère que la suppression de cette aide régionale s'est faite sans concertation. Le secteur du disque est en totale transformation, il s'agit d'un secteur en crise profonde. Il faut que les collectivités et l'Etat travaillent à partir des retours du terrain des acteurs professionnels pour faire évoluer les aides, à l'inverse de ces coupes brutales. La Région n'a pas écouté le secteur, il se dit triste et atterré. Le secteur s'écroule. Il faut réagir de manière ferme. Il suggère aux organisations représentants le secteur des musiques actuelles d'élaborer un texte commun à faire remonter à la Région.

**Ludivine Ducrot (SMA)** ajoute que la nouvelle de la suppression de cette aide arrive au plus mauvais moment car, par ailleurs, les plateformes changent en ce moment leur mode de rémunération des artistes, les plus petits et les plus fragiles ne seront plus rémunérés. Le système reste à l'avantage des plus gros artistes.

**Camille Chabanon (FEVIS)** demande ce qu'il en est de la représentation du secteur de la musique enregistrée sur le COREPS.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** répond que, globalement, le spectacle enregistré a peu répondu aux sollicitations. La musique enregistrée est cependant représentée par Grand Bureau qui est membre du COREPS.

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère qu'il y a un vrai sujet sur la musique enregistrée. Il faudrait avoir une vision prospective.

**Claire Hébert (Forces musicales)** explique avoir, du côté des forces musicales, des questions sur le plan « Mieux produire mieux diffuser ». Aucune information n'a été transmise par la DRAC en région. Que se passe-t-il ?

**Valère Bertrand (Synavi)** ajoute que ce sujet est largement discuté par les acteurs mais pas en région par la DRAC. Le SYNAVI partage ce constat. Personne n'a été sollicité sur ce plan, or les acteurs du secteur sont preneurs d'une discussion sur ce sujet. Où en est-on de la déclinaison de ce plan et de son volet budgétaire ? C'est un sujet prioritaire en 2024. Il demande aussi ce qu'il en est de la Plateforme des acteurs de l'action culturelle en région. Par ailleurs, les adhérents du SYNAVI sont inquiets de n'avoir pas eu de retour de la DRAC sur les éléments budgétaires des projets EAC 2024. La question de l'énergie est également centrale : une augmentation a été subie en 2023 et renouvelée en 2024. Que va-t-il se passer ? Y'aura-t-il de nouvelles aides, des aides à l'investissement notamment (pour les LED par exemple) ? En effet, il demande à la Région ce qu'il en est des conclusions des appels à projets de la région « culture en territoire » : il attend des données chiffrées et de savoir si les aides seront reconduites.

**Christophe Jaillet (CGT SFA)** ajoute en effet n'avoir aucune information sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser ». Une certaine diversité peut être menacée, il se pourrait que cela devienne « moins produire, moins diffuser ». Il demande enfin ce qu'il en est des annonces faites par la nouvelle ministre d'un nouveau plan sur la ruralité. Il pose une question équivalente sur le projet de théâtre obligatoire dans les collèges.

**Pauline Huillery (Syndec)** revient elle aussi sur le plan « Mieux produire mieux diffuser ». Comment la DRAC envisage-t-elle un déploiement de ce plan en région ?

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond aux diverses questions posées.

Sur la question de l'énergie, elle n'a pas de réponses particulières à apporter mais cela est très préoccupant pour l'ensemble du secteur.

Concernant la plateforme des acteurs de l'action culturelle : le travail commence à être mis en place, une personne vient d'être recrutée à AURA-SV pour en assurer la coordination, il est trop tôt pour donner davantage d'informations. En revanche, une nouvelle réunion d'information pourra se tenir à l'automne, une fois le projet avancé et opérationnel.

Concernant les aides DRAC aux projets EAC, il faut laisser le temps aux personnels d'instruire les dossiers. Les démarches simplifiées tendent à éloigner les équipes des relations directes avec les conseillers. Mais il ne faut pas s'inquiéter, il est normal qu'il n'y ait pas de budget consolidé en janvier.

Concernant enfin le plan « Mieux produire, mieux diffuser », la DGCA a mené plus de 90 réunions en France, il n'y a pas eu en effet de consultation de la DGCA en AURA. Organiser un temps d'échange avec la DGCA est possible, même si les informations ne seront pas différentes des annonces faites par Sophie Zeller aux BIS de Nantes. En revanche, le DRAC a organisé un CLTC à l'automne pour présenter le dispositif aux associations des élus car MPMD demande la participation des collectivités au financement. Quoi qu'il en soit, il faut trouver un espace où les élus sont présents car les collectivités sont partenaires de ce plan. L'endroit juste de cette concertation est-ce le COREPS ? le CLTC ? Elle remontera la demande de concertation au Drac. Il y a un budget global du plan, mais pas de distribution connue pour le moment. Le changement de ministre ne facilite pas les choses.

**Valère Bertrand (Synavi)** explique les personnes ont besoin de proximité en ce moment car le secteur est en grande fragilité, il y a beaucoup d'inquiétude.

**Claire Hébert (Forces musicales)** explique que la région AURA ne semble pas suivre le mouvement sur ce plan. On voit des régions très actives mais pas la nôtre. Pourquoi ? Les acteurs culturels ont du mal à comprendre.

**Mila Konjikovic (Région)** répond de son côté aux questions concernant les appels à projet « Culture en territoires ». Ces appels à projets ont eu beaucoup de succès. 275 dossiers ont été déposés en 2023 au titre du fonctionnement, pour un montant total de 3,6 millions. 2 millions avaient été provisionnés. Le montant global voté a été de 800.500 euros. Beaucoup de dossiers étaient inéligibles, soient parce qu'ils relevaient des festivals soit parce qu'ils n'imprégnaient pas assez le territoire. Les services attendent plus de demandes en 2024.

**Valère Bertrand (Synavi)** explique que les projets retenus n'ont pas été dotés des moyens demandés sur les dossiers alors qu'il y avait l'argent suffisant.

**Sébastien Guerrier (SNAM CGT)** ajoute qu'une cote de 60% de la demande d'aide a été effectuée de manière systématique. Plus de la moitié de l'enveloppe n'a pas été utilisée. C'est un problème. Est-il possible d'avoir des explications ?

**Mila Konjikovic (Région)** explique qu'il est normal que les élus n'aient pas accepté l'ensemble des demandes, c'est toujours comme cela. Le dispositif sera revu pour 2024 pour faire en sorte que certaines mesures soient plus lisibles. Cela sera présenté en COREPS.

**Christophe Jaillet (CGT)** ajoute qu'il lui semble que les dispositions ont changé en cours d'année.

**Mila Konjikovic (Région)** dit que les critères d'instruction seront clarifiés, notamment la période d'éligibilité (du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 août 2025), la question de l'EAC...

**François-Xavier Laborde (FEAR)** explique que les aides sur la ruralité répondent en effet à des besoins réels et importants, il y aura en effet sûrement plus de demandes en 2024. Or, l'enveloppe est restreinte. Comment faire pour aider ces territoires notamment si l'enveloppe globale baisse ?

**Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue)** prend la parole concernant la fédération des arts de la rue. Elle informe que la venue des jeux olympiques en 2024 va amener à l'annulation de beaucoup d'événements. Le secteur enchaîne les saisons catastrophiques et est en grande précarité. Il y a aussi des difficultés à créer, une augmentation des coûts d'hébergement... De mauvaises conditions financières de l'ensemble du secteur des arts de la rue. Comment soutenir le secteur ? Par ailleurs, elle s'interroge : c'est important de soutenir les projets sur les territoires ruraux mais quid des villes, des quartiers populaires, des quartiers prioritaires ?

**Ludivine Ducrot (SMA)** explique que le SMA fait le même constat que Marie-Irma, beaucoup d'annulations d'événements sont à prévoir. Les préfectures auront un grand pouvoir de décision. Les conséquences économiques seront désastreuses. Elle ajoute enfin que les SMAC ressentent une suspicion de l'Etat quant à l'augmentation des charges des structures alors que celles-ci sont réelles. Il faut que le secteur communique sur ce point, il faut rendre ces éléments concrets auprès des financeurs. Il faut de la pédagogie.

**Ubavka Zaric (DRAC)** se dit étonnée par cette remarque. La DRAC a pris en compte les difficultés des musiques actuelles, mais il est normal de demander des comptes aux structures. Il y a une vraie volonté d'aider. Mais l'Etat ne pourra pas répondre à toutes les demandes. Le ministère de la Culture n'est pas un banquier mais un partenaire. Elle ajoute que la situation des artistes est aussi très préoccupante.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** informe que le GT Festivals du COREPS, qui s'est réuni le vendredi 18 janvier a abordé la question des JO, et a identifié ces annulations. Il va essayer travailler avec les associations d'élus qui ont aussi dénoncé le problème (AMF, AMRF, FNCC). Le groupe compte remettre en place d'une cellule d'alerte.

**Ubavka Zaric (DRAC)** demande à ce que ces annulations soient remontées très rapidement afin que la DRAC puisse agir.

**Valère Bertrand (Synavi)** revient sur la question des charges. Il y a une augmentation des charges qui est réelle, il faut communiquer sur cet état de fait. Suite à la demande du Drac l'année dernière de nous pencher sur la diversification de nos financements, il en ressort que le mécénat n'est pas la solution pour les plus petits. Quels modèles de structuration doit-on prendre pour diversifier notre économie ?

### Suivi de l'expérimentation

**Marjorie Glas (AURA-SV)** fait un point d'étape sur la démarche d'expérimentation des préconisations du groupe Politiques Publiques du COREPS. Des critères ont été posés par la DRAC, un dossier de candidature type est en cours de validation par la direction des Affaires culturelles. Il vous sera ensuite envoyé (en attendant, voir CR de la précédente réunion consacrée à l'expérimentation et qui comporte les critères retenus).

**Ubavka Zaric (DRAC)** explique que, afin que des collectivités puissent postuler, nous avons travaillé sur des critères, la coopération et la concertation sont centrales dans cette expérimentation. Nous n'avons pas d'idée sur le nombre de collectivités qui vont candidater, il faudra sélectionner s'il y a beaucoup de candidatures. La question se posera de savoir quelle est la place pour le COREPS dans ce dossier.

**Sébastien Guerrier (SNAM CGT)** considère que cette expérimentation est une bonne nouvelle, il faut seulement bien définir les critères. Comment choisir ces collectivités, ce n'est peut-être pas le rôle du COREPS. Notre rôle est plus sur la définition des critères que sur le choix des collectivités.

**Valère Bertrand (Synavi)** sait que 3 territoires dans l'Isère vont candidater, il faut un travail au plus proche de la réalité du territoire, de ses spécificités. Comment ces différents dispositifs peuvent-ils s'articuler (PCT, CTEAC...) ? Il faut l'anticiper. Il faut aller aussi sur des territoires n'étant sur aucun dispositif, il y a un équilibre régional à trouver. Mais la place du COREPS est importante sur ce sujet : nous devons faire les remontées de terrain, être en réactivité, mettre de la cohérence... il faut que nous soyons consultés et tenir compte des remarques du COREPS. Nous devons suivre cette expérimentation.

**Camille Chabanon (Fevis / Profedim)** ajoute qu'il faudra porter une attention particulière sur l'évaluation, c'est vraiment là le rôle du COREPS.

### Identifications de sujets prioritaires à travailler :

**Sébastien Guerrier (SNAM CGT)** considère que, si la relance des COREPS en 2021 est une bonne chose, il faut maintenant un bilan d'étape. Comment le travail du COREPS se traduit-il dans les politiques publiques. Il faut prendre exemple sur le COEF, avec des fiches actions, un plan de travail...

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère qu'on ne peut pas comparer COEF et COREPS. Le COREPS est une instance de dialogue et de concertation, alors que la présence des OPCCO, le pôle emploi, les agences, rendent le COEF beaucoup plus opérationnel. Le COEF et le COREPS sont complémentaires. Mais faire un bilan d'étape serait intéressant mais ce, plutôt dans le cadre du Comité de pilotage.

S'en suit un tour de table permettant à chaque organisation représentée de dire quels sont les sujets qu'elle aimerait voir traités en 2024.

**Pauline Huillery (Syndec)** considère que la déclinaison du plan « Mieux produire, mieux diffuser » est essentielle. Toutes les problématiques se recoupent ici.

**Claire Hébert (Les Forces musicales)** soutient tout à fait la proposition de Pauline. Elle ajoute un point nécessaire sur le printemps de la ruralité annoncé récemment par la ministre.

**François-Xavier Laborde et Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue)** considèrent aussi qu'une discussion autour du plan Mieux produire, mieux diffuser est fondamentale. Ils souhaiteraient aussi que soit débattus les points suivants : la question des critères d'évaluation des soutiens publics ; travailler les possibilités d'une évaluation qualitative ; revoir la temporalité des demandes de subvention pour les arts de la rue ; repenser le travail entre élus et acteurs culturels et la formation des élus ; aborder concrètement les conditions de la transition écologique

**Camille Chabanon (Profedim / FEVIS)** appelle à travailler sur le plan Mieux produire, mieux diffuser ainsi que sur l'éco-responsabilité. Il faut également travailler sur le secteur de la musique enregistrée.

**Simge Güçük (Regroupement des compagnies de danse)** demande à aborder les critères de la DRAC concernant les compagnies conventionnées de danse, l'augmentation des coûts d'énergie et, plus généralement, la précarité des compagnies.

**Valère Bertrand (Synavi)** rejoint le sujet de la précarité des équipes artistiques. Il appelle à échanger sur le plan Mieux produire, mieux diffuser ainsi que sur les conditionnements liés à l'éco-responsabilité. Il aimerait aussi que soit abordée la question de la structuration des équipes.

**Mila Konjikovic (Région)** suggère, côté Région, que les sujets suivants puissent être abordés : mise en place d'une logique de sobriété dans le secteur, soutenir l'implantation des artistes sur les territoires ruraux, concerter les dispositifs régionaux mis en place sur le territoire. Elle appelle également à des discussions croisées avec la Région concernant le plan Mieux produire, mieux diffuser et l'expérimentation en cours pour une bonne articulation des politiques.

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère qu'il faudrait mettre en place des études prospectives concernant les musiques actuelles (droits d'auteur, IA...), les arts dans l'espace public (état des lieux de la situation). Elle propose de réactiver des sous-groupes de travail sur ces sujets.

**Sébastien Duenas (Sud Culture)** appelle aussi à aborder le plan Mieux produire, mieux diffuser. En tant que syndicat salarié, il appelle à remettre l'emploi au cœur des échanges, notamment car il est de plus en plus précaire et que le secteur connaît une grave crise de vocation. Les politiques publiques doivent être directement concernées, autant que le GT Emploi-formation. Cela passe par une vision un peu plus à long terme de celles-ci. Il faut continuer à défendre et répéter cela.

**Ludivine Ducrot (SMA)** demande aussi à discuter du Plan Mieux produire, mieux diffuser. Et surtout, elle demande à mieux comprendre pour mieux avancer. En outre, elle souhaite que soit abordée la question des charges des structures et notamment liée au coût de l'énergie, la question des salaires, etc. et demande à ce que les critères soient retravaillés avec les charges diverses qui augmentent. La question des modèles économiques doit être abordée.

**Sébastien Guerrier (SNAM CGT)** et **Christophe Jaillet (SFA CGT)** appellent à faire des préconisations collectives rapidement même si elles ne sont pas suivies ensuite. Et ce, notamment concernant l'éco responsabilité. Le secteur subit trop les choses. Ils appellent aussi à réfléchir à l'appel à « projetisation » des politiques culturelles, très précarisant.

### **Calendrier et modalités de travail**

Les réunions auront lieu mensuellement, dans une alternance présentiel / distanciel. Le temps en distanciel seront consacrés à des temps d'information descendante, tandis que les temps en présentiel favoriseront les débats et la construction.

Des sondages seront envoyés pour déterminer à l'avance les dates des prochaines réunions.

Les sujets seront les suivants :

- Février : demande d'un temps d'information concernant le plan Mieux produire, mieux diffuser. La date sera fixée selon la disponibilité côté DRAC ou DGCA.
- Mars : Temps d'échange sur les charges des structures et leurs effets sur la marge artistique et sur l'emploi.

Un sous-groupe consacré à la musique enregistré pourra être mobilisé.